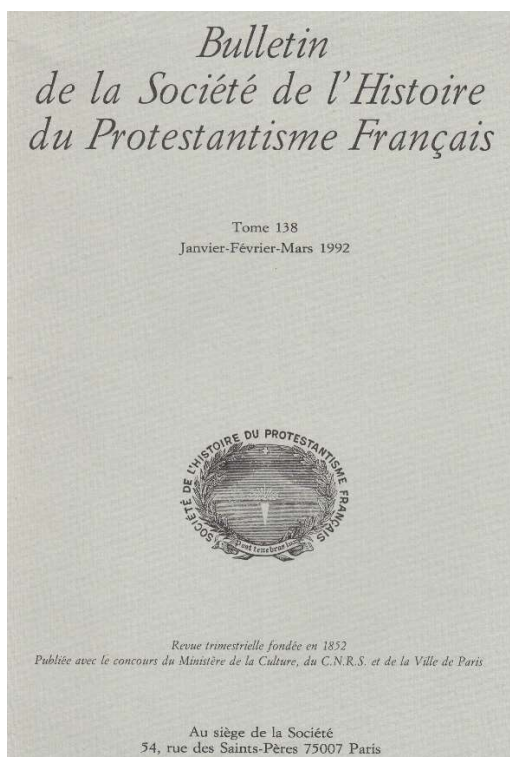


Recension de Jacques Évesque  
*Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*  
Tome 138, janvier-février-mars 1992, pp 148-149



Appy (Bernard). — *De père en fils, une famille protestante du Lubéron (1598-1685)*. Mémoire de maîtrise de l'Université d'Aix-en-Provence, dactylographié.

Bernard Appy a présenté un mémoire de maîtrise devant l'Université d'Aix-en-Provence, département d'Histoire, avec un titre un peu sybillin « De père en fils, une famille protestante du Lubéron 1598-1685 ».

S'appuyant sur des travaux déjà réalisés et notamment sur la généalogie des Appy du Lubéron au XVI<sup>e</sup> siècle établie par Georges Pons et sur les Vaudois du Lubéron de Gabriel Audisio, l'auteur a fouillé dans les registres de notaires et dans les registres paroissiaux pour trouver tous les documents ayant trait à la famille Appy dont il descend afin d'étudier le mode de vie de ses ancêtres dans la période restreinte où l'Église réformée était tolérée.

Il constate que les actes notariés très nombreux concernent des achats de petites parcelles de terre destinées, le plus souvent, à arrondir un bien déjà possédé par l'acheteur, et également des emprunts (et leur remboursement) soit en nature soit en argent destinés à permettre d'effectuer des semailles ou d'assurer la subsistance de la famille en attendant la récolte prochaine.

Les Appy sont essentiellement agriculteurs, fermiers (rentiers) ou métayers (mégisseurs) qui cultivent des céréales (blé et seigle), la vigne, ainsi que le chanvre dans les rares terres irriguées le long des cours d'eau. Ils possèdent aussi des animaux (bœufs et mules) pour les travaux des champs et le transport, et élèvent des moutons, chèvres, volailles et porcs pour leurs besoins personnels en laine, lait et viande.

Le mariage s'effectue le plus souvent avec un conjoint originaire d'un village assez éloigné en raison de la difficulté de trouver sur place un époux professant la même religion, car les Appy sont presque tous protestants dans un pays catholique. L'ensemble de la famille est soumis à la puissance paternelle, le plus souvent celle du grand-père, les fils même mariés ne pouvant s'y soustraire qu'en obtenant leur émancipation (rare). Au décès des parents, les biens sont partagés également entre les fils sous réserve des légitimes (parts réservataires) dues aux filles non mariées, car les autres ont déjà reçu leur part au moment de la constitution de leur dot.

Le dernier tiers de la thèse est consacré à la pratique religieuse des Appy. Dans une première période allant de 1598 à 1659, l'édit de Nantes, officiellement en vigueur, est loin d'être appliqué en raison de l'opposition systématique du Parlement de Provence, de l'action de l'Église catholique sous la forme de la Compagnie du Saint-Sacrement et du refus de quelques grands seigneurs d'admettre sur leurs terres l'exercice du culte réformé. Dans la seconde période 1660-1685, les édits royaux se multiplient pour éliminer par tous les moyens l'hérésie protestante (destruction des temples, limitation du pouvoir des pasteurs, interdiction des emplois) pour en arriver finalement aux dragonnades et aux abjurations massives. Pourtant jusqu'à la fin, dans tous les autres domaines de la vie, les protestants sont parfaitement acceptés par leurs voisins catholiques.

Au total, c'est un travail très complet qui a obtenu une mention très bien, mais dont les résultats ne peuvent cependant pas être étendus aux autres couches de la société. L'auteur donne aux formules notariales toutes faites une interprétation qui n'est peut-être pas toujours le reflet exact de la volonté des parties.

Jacques ÉVESQUE